Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

SAGE Thau-Ingril

Réunion de la CLE
8 février 2022 | 14h - 17h

Donnons à Thau un avenir responsable

Ordre du jour

14h00 | Accueil des membres de la CLE par son Président – Michel Garcia

14h20 | **Etude besoins ressources** : présentation succincte des grandes phases et gouvernance de l'étude – Elise Bourru

14h50 | Avis et recommandation émis par le bureau – Elise Bourru

Avis sur le projet de **ZAC Sainte Catherine** à Poussan

Contribution à l'**enquête publique préalable à la DUP de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan**

15h30 | **Renouvellement de la CLE** en juin 2022 – Elise Bourru

16h10 | **Points divers**

Point d'information sur l'inversac toujours en cours – Ariane Blum, BRGM

Point d'info sur les plans pluriannuels d'intervention de restauration et d'entretien de la végétation des rivières du BV – Clarisse Marceillac

Lancement du marché du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides – Elise Bourru

Retour sur la formation sur le SAGE et sa gouvernance

Communication : lettre d'inf'eau du SAGE / documents disponibles sur le site web du SMBT

16h50 | Mot de clôture du Président – Michel GARCIA

Etude besoins ressources : présentation succincte des grandes phases et gouvernance de l'étude

Etude besoins ressources - éléments de contexte

Etude importante pour le territoire d'un point vue

→ de son alimentation en eau

→ et de son aménagement

80% de l'eau consommée sur le périmètre SAGE provient de ressources extérieures

Impacts du changement climatique

Tensions sur l'eau en période estivale

Augmentation des demandes

→ Sécuriser l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages

Etude besoins ressources - grandes phases

Cette étude sera découpée en 5 phases :

1. **État des lieux**

   gouvernance de l'eau, docs cadres existants, besoins et ressources actuels

2. **Projections tendancielles**

   besoins et disponibilités futurs + adéquation besoins/ressources

3. **Scenarii de sécurisation**

   analyse technico-économique + leviers mobilisables en interne + points d'arbitrage

4. **Concertation**

   concertation en inter-CLE avec les gestionnaires de ressources en eau + choix d'un scenario

5. **Déclinaison d'un scenario en plan de sécurisation** de l'alimentation en eau

Etude besoins ressources - principe de gouvernance proposé

Comité technique (**COTECH**)

suit et participe à l'étude depuis la rédaction du CCTP jusqu'à son terme

Comité de pilotage (**COPIL**)

a un rôle décisionnel et sera associé aux phases de concertation et de validation

Phases 1 à 3 → composé des acteurs du territoire de Thau

Phases 4 et 5 → association des représentants des instances politiques des SAGE voisins

Avis et recommandation émis par le bureau

Projet de ZAC Sainte-Catherine

20.2 ha concernés à l'est du centre-ville
Densité : 38 logements / ha

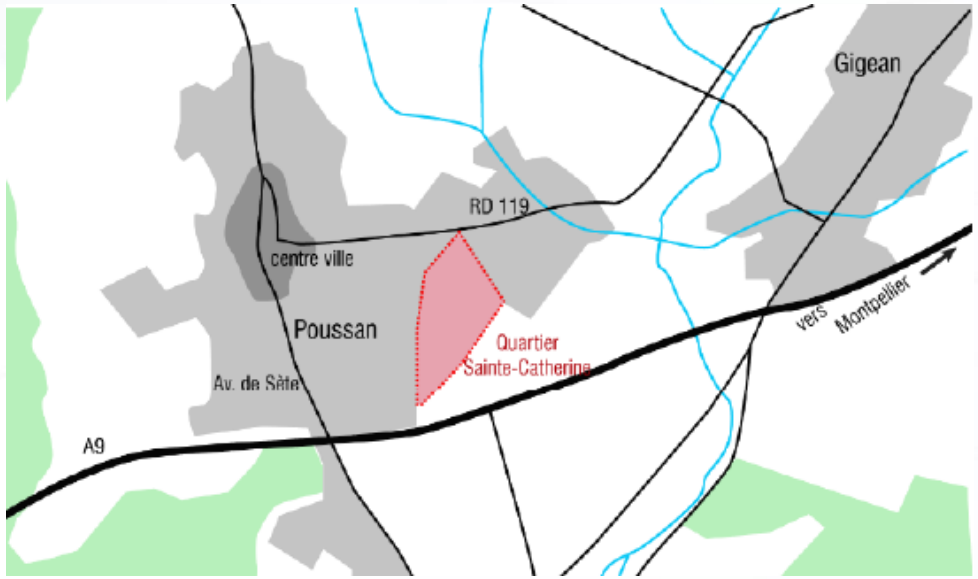

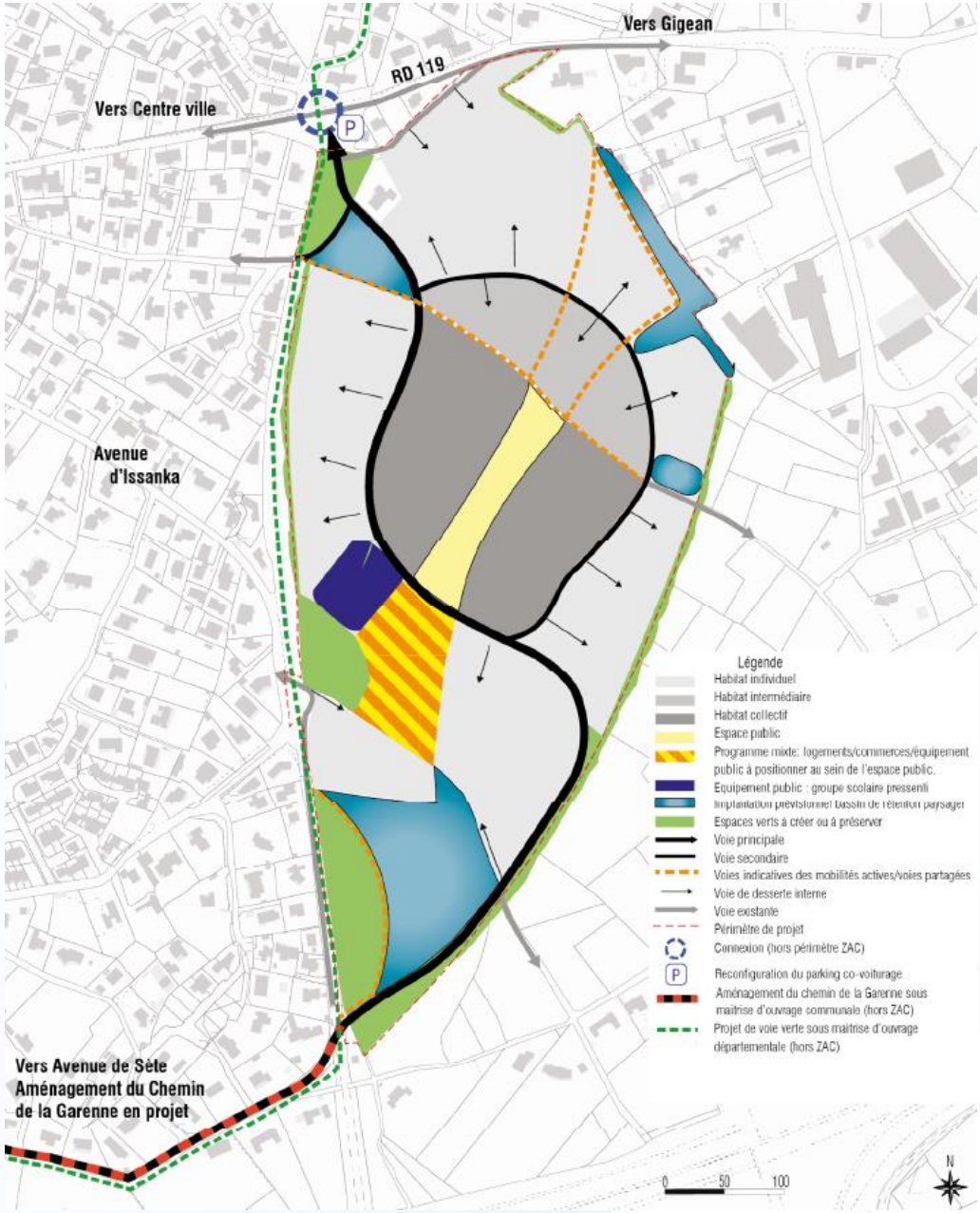

ZAC Sainte-Catherine – synthèse de l'avis

- **Eaux souterraines** → projet hors périmètres de protection de la source d'Issanka, aquifère captif à 100m de profondeur

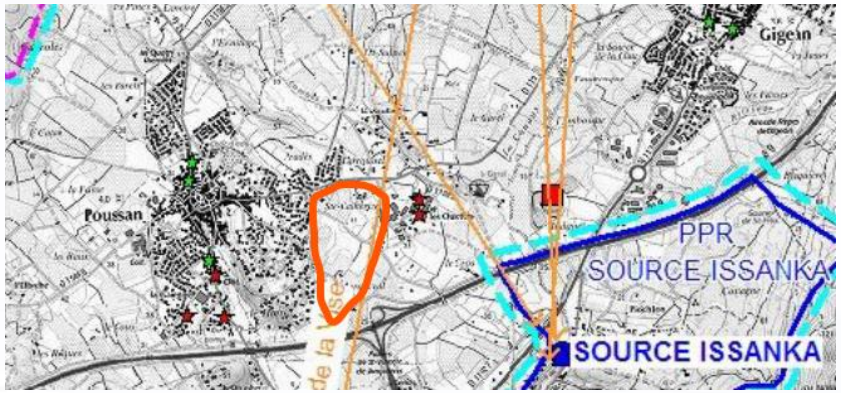

- **Zones humides** → aucune ZH recensée d'après la flore et des sondages pédologiques
- **Assainissement** → il est bien identifié que les infrastructures d'assainissement sont sous-dimensionnées au niveau du chemin de la Garenne : renforcement de la conduite et création d'un bassin d'orage prévus

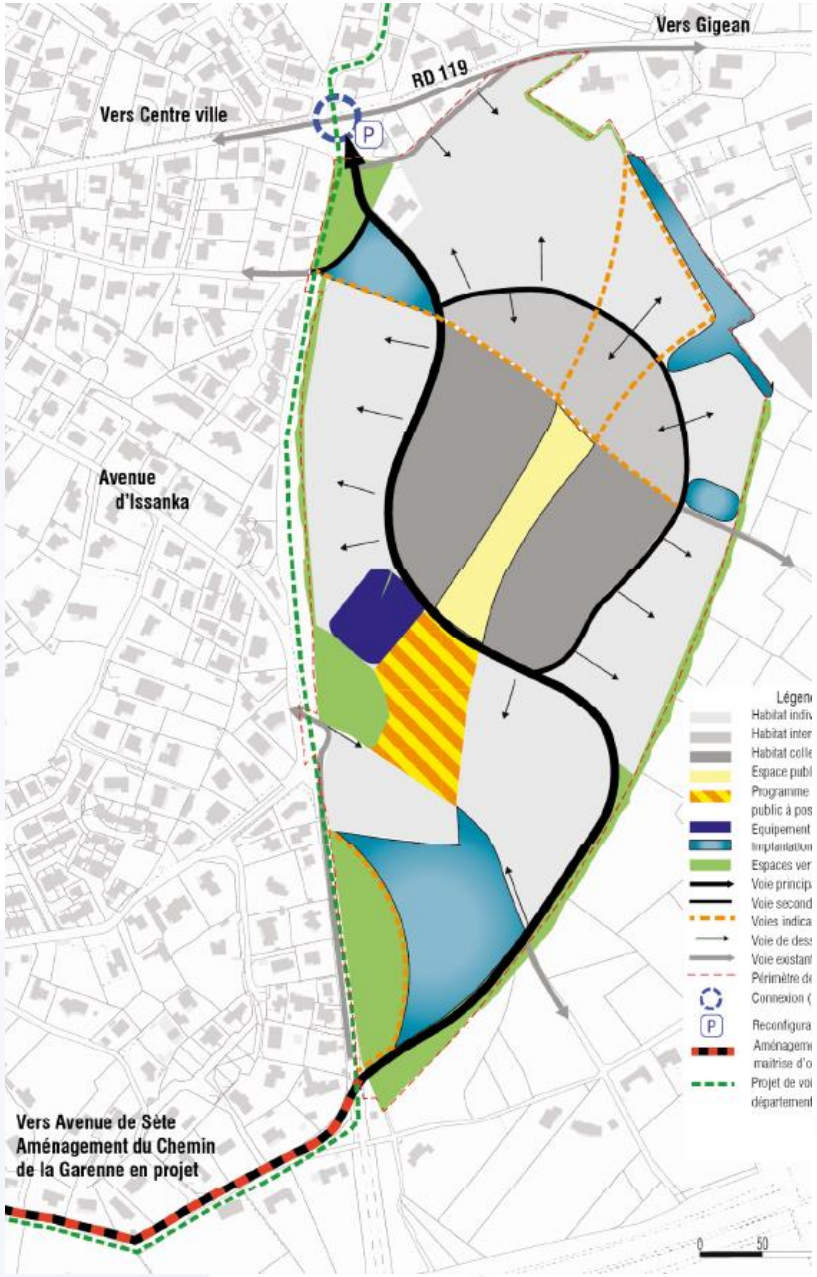

ZAC Sainte-Catherine – synthèse de l'avis

- **Eaux pluviales** → zone sensible au ruissellement.

  Prévoir la conservation du fossé à l'Est de la rue Cami Ferrat afin d'assurer la continuité des écoulements du drainage du pluvial entre l'avenue d'Issanka et le ruisseau des Condamines

- **Matières en suspension (MES)** → comment est estimé l'abattement de 75% à 85% dans les bassins de rétention pour une pluie décennale ?

- **Cours d'eau** → analyse hydraulique réalisée également en amont de l'avenue d'Issanka ? Afin de prendre en compte tous les apports en eau.

  Conseils de plantation d'essences pour une ripisylve.

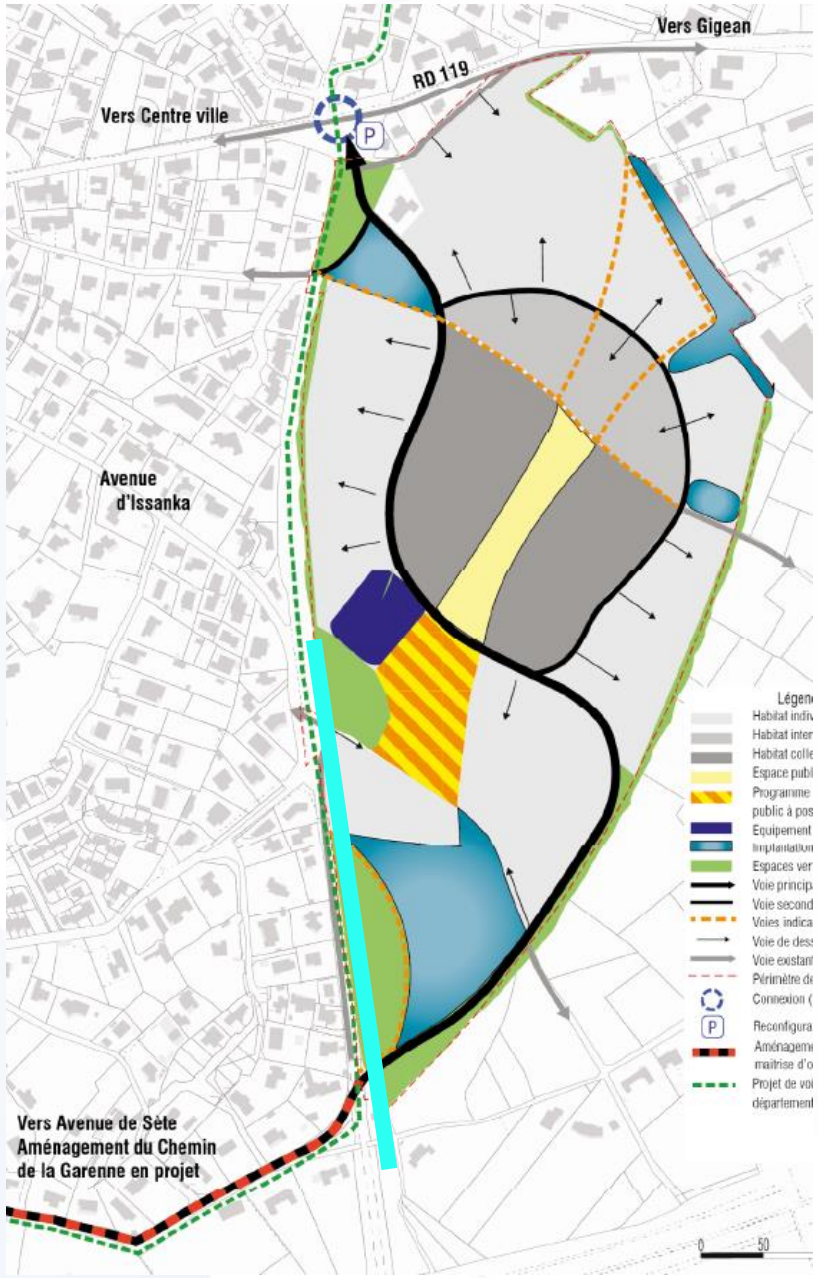

ZAC Sainte-Catherine – synthèse de l'avis

Note complémentaire du SMBT adossée à l'avis :

Vigilances et conseils afin que les mesures profitent réellement à la faune locale (reptiles, oiseaux, chiroptères) et pour éviter la dissemination d'espèces végétales exotiques envahissantes.

D'un point de vue urbanisme, espace assez déconnecté des autres quartiers et pas de détails sur la typologie des logements envisagés.

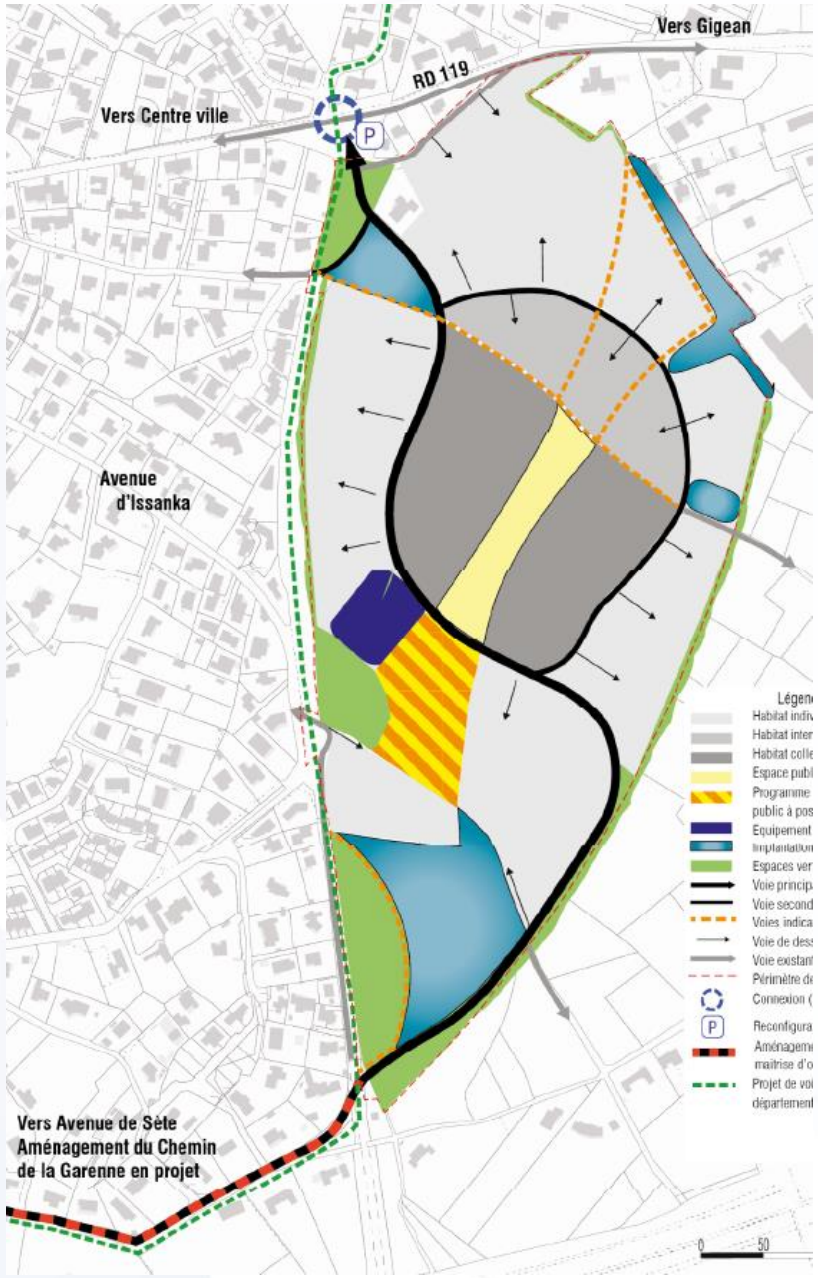

Contribution à l'enquête publique préalable à la DUP de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan - éléments de contexte

Tracé retenu validé par décision ministérielle en 2016

Phase 1 : démarrage en 2029 pour une mise en service estimée à 2034 ou 2035

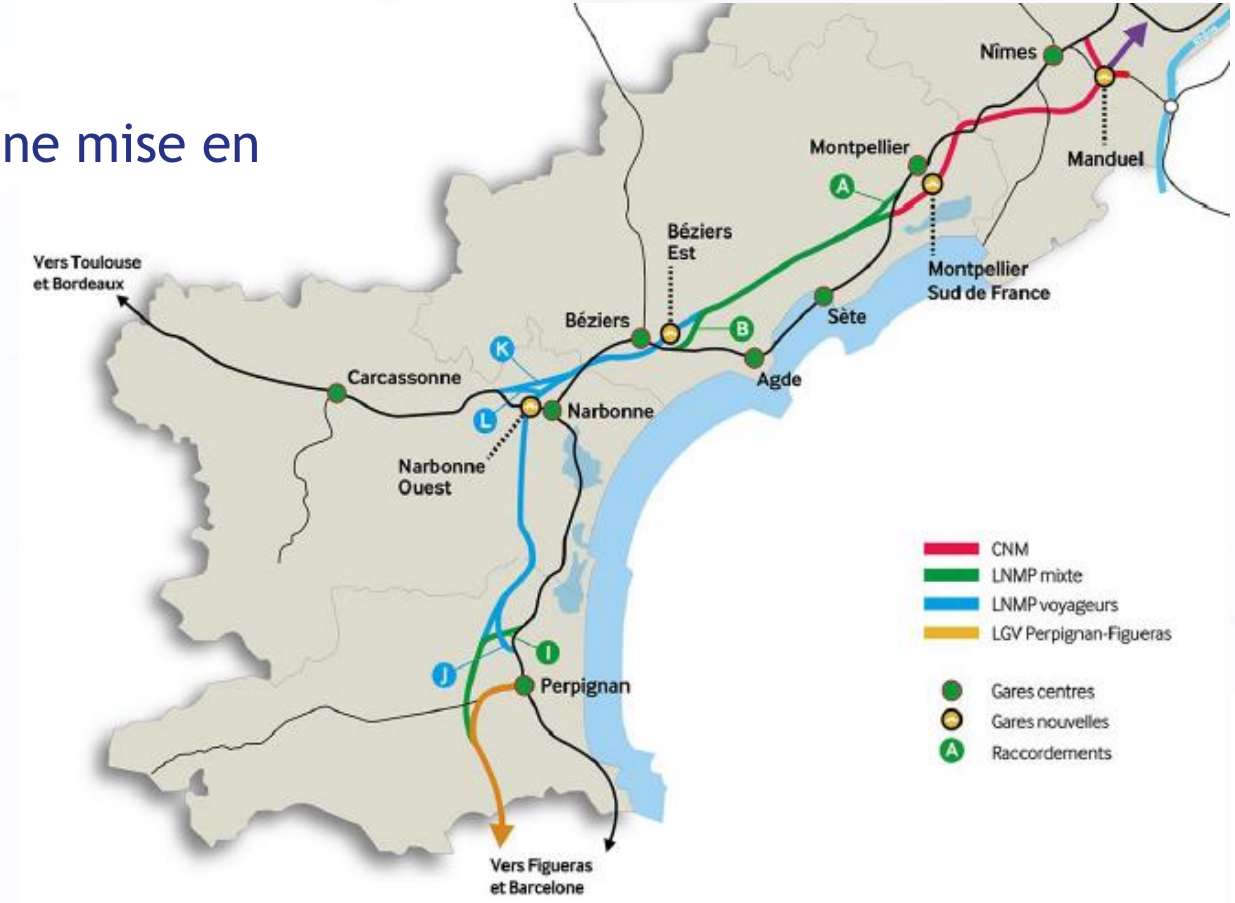

Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan - éléments de contexte

La CLE n'est pas PPA = pas d'obligation de la solliciter officiellement à ce niveau du projet

Le bureau a choisi de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique préalable à la DUP (14/12/21 au 27/01/22)

L'avis de la CLE sera sollicité par les services de l'Etat dans le cadre de l'autorisation environnementale

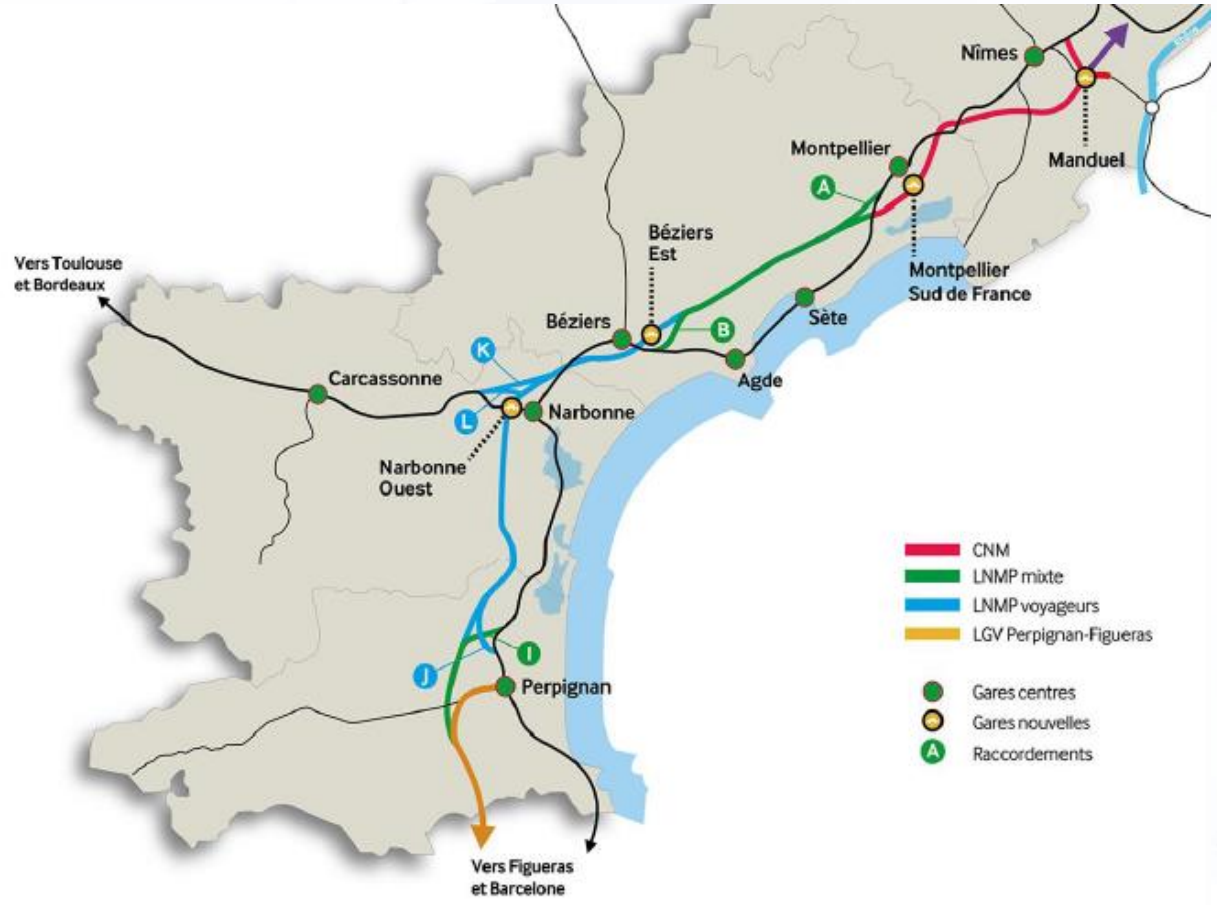

Observations et préconisations validées en bureau – éléments généraux

→ Impacts futurs prévisibles de ce projet sur le territoire et ses écosystèmes riches et fragiles

→ Tracé choisi : sur quels critères cette solution a-t-elle été considérée comme de moindre impact ?

La CLE demande à être associée (ou/et le SMBT) aux propositions en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale sur l'ensemble des thématiques sur lesquelles elle est compétente.

> Milieux aquatiques (cours d'eau et ZH) : continuité hydraulique et écologique, emplacement des ouvrages

> Eaux pluviales et bassins de compensation : enjeux qualitatifs, ruissellements, imperméabilisation

> Réduction de l'utilisation des pesticides sur les axes de transport

> Prévention des pollutions accidentelles et chroniques par les substances dangereuses

> Intégration des espaces constitutifs de la trame bleue

> Eaux souterraines : limitation des phénomènes d'inversac liés au Pli Ouest de Montpellier et surveillance des aquifères sur les aspects quantitatifs et qualitatifs

> Zones de sauvegarde et périmètres de captage AEP : Issanka ressource stratégique pour le territoire

→ Grande vigilance de la CLE pour la suite du projet

Renouvellement de la CLE en juin 2022

Règlementation

Art R212-31 du code de l'environnement

- « la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années »
- « cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés »
- « en cas de vacance (…) il est pourvu à son remplacement (…) pour la durée du mandat restant à couvrir »

Art R212-29 du code de l'environnement

- « la composition de la CLE est arrêtée par le préfet du département »

Art L212-4 du code de l'environnement - la CLE comprend :

- « des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux et, s'il existe, de l'EPTB » → élus > 50% des sièges
- « des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées » → usagers > 25% des sièges
- « des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés »

Composition actuelle de la CLE du SAGE Thau-Ingril

Répartition des sièges dans les collèges :

- Élus : 28 représentants → 58%
- Usagers : 15 représentants → 31%
- Etat : 5 représentants → 11%

→ Pas de changements à prévoir au sein des représentants de l'Etat

Des changements seront proposés a minima au sein du collège des usagers afin d'assurer :

- Une meilleure participation
- Une representation la plus complète possible des acteurs et thématiques concernés sur le périmètre du SAGE

Programme des prochains mois

Composition de la CLE actuelle actée par arrêté préfectoral (AP) du 5 sept 2016 → renouvellement fin juin 2022

Dans l'intervalle :

→ Consultation de l'Association des Maires de l'Hérault concernant les représentants des élus

→ Les membres actuels seront également consultés sur leur souhait de maintenir leur présence au sein de la CLE

Avant la CLE d'installation :

→ Il sera demandé une (confirmation de) délibération aux membres du collège des élus

→ Sur proposition du bureau, les services de l'Etat produiront un AP de composition de la CLE pour 6 ans

Enfin, les services de l'Etat inviteront les (nouveaux) membres de la CLE à une réunion de CLE pour :

- Élire un Président
- Élire un ou deux Vice Présidents
- Élire les membres du bureau de la CLE
- Proposer des commissions thématiques et leurs Présidents respectifs

Points divers

Point d’information sur l’inversac toujours en cours

→ Intervention de Ariane BLUM, Directrice Régionale Occitanie au BRGM

Géosciences pour une Terre durable

brgm

INVERSAC DE LA VISE

POINT DE SITUATION – FÉVRIER 2022

INVERSAC 2020/2022

Début de l'inversac : le 28/11/2020

Au 02/02/2022 (T+431 jours)
Volume d'eau marine infiltré dans le karst = 6.7 millions de m^3 , 200 000 tonnes de chlorure
Flux écoulé/exporté à l'exutoire Cauvy = 0.6 millions de m^3 (9 %); 1700 tonnes de chlorure (0.9%)
=> Important stockage dans le réservoir

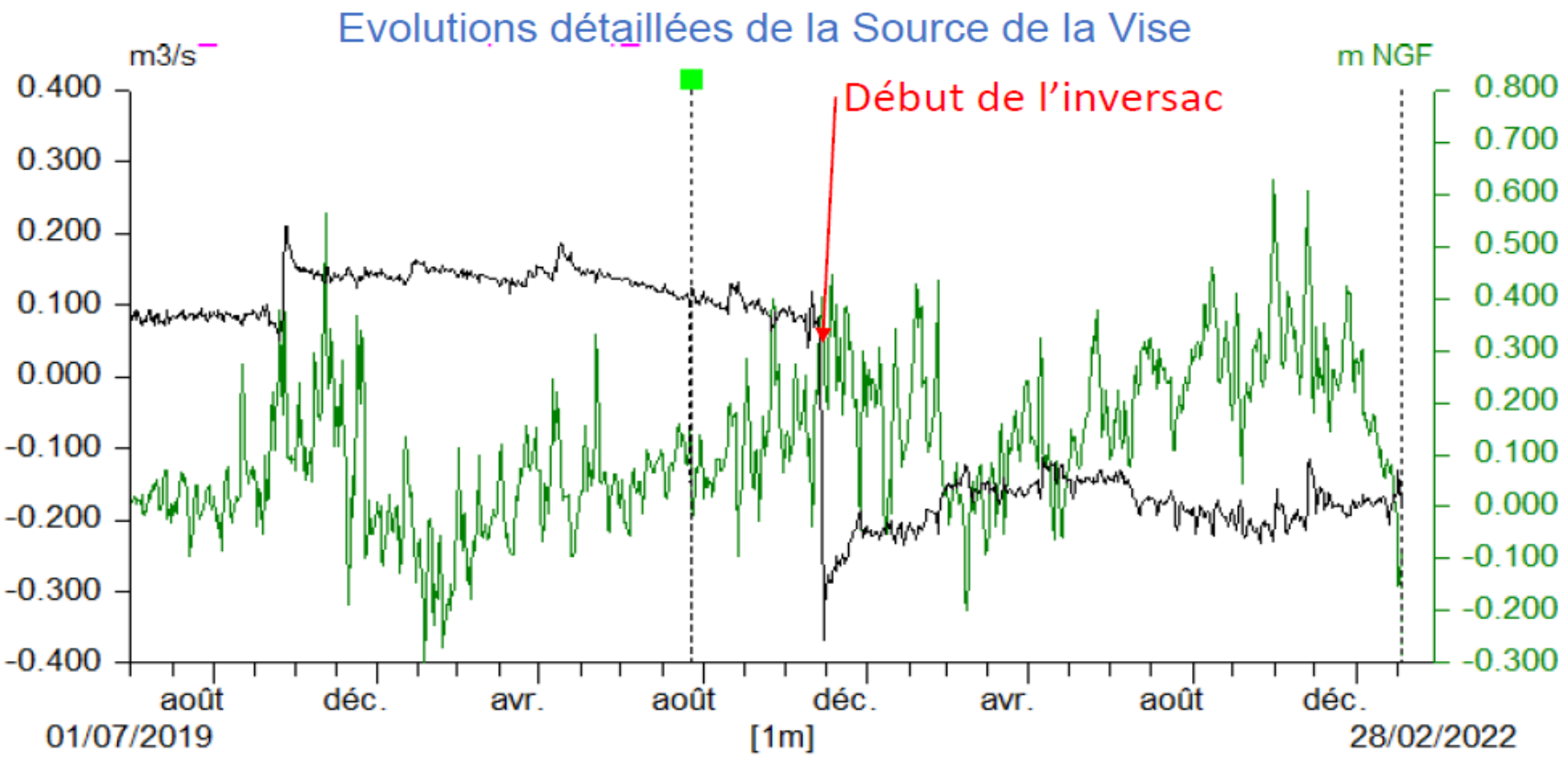

INVERSAC 2020/2022

Evolution détaillée du débit mesuré à la Source de la Vise replacée dans le contexte hydrogéologique (piézomètres : Issanka, CGE-Tennis et P4-Balm) et hydrologique (niveau de la lagune de Thau)

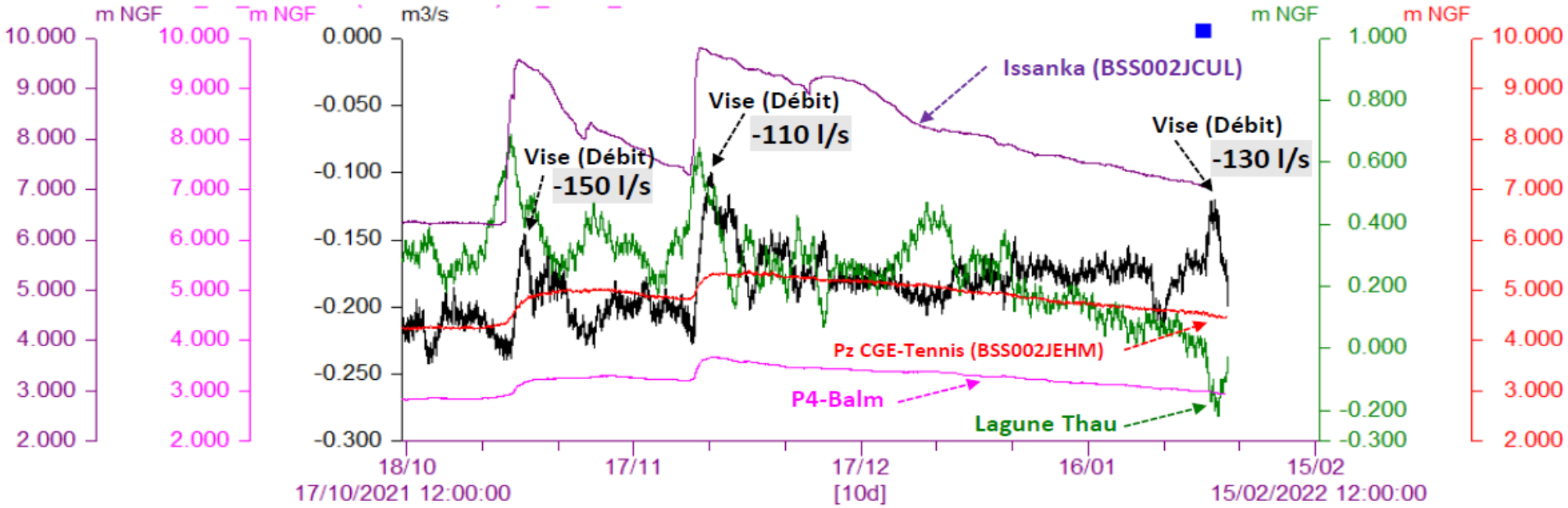

INVERSAC 2020/2022

Evolutions détaillées de la Piézométrie

(début inversac le 28/11/2020)

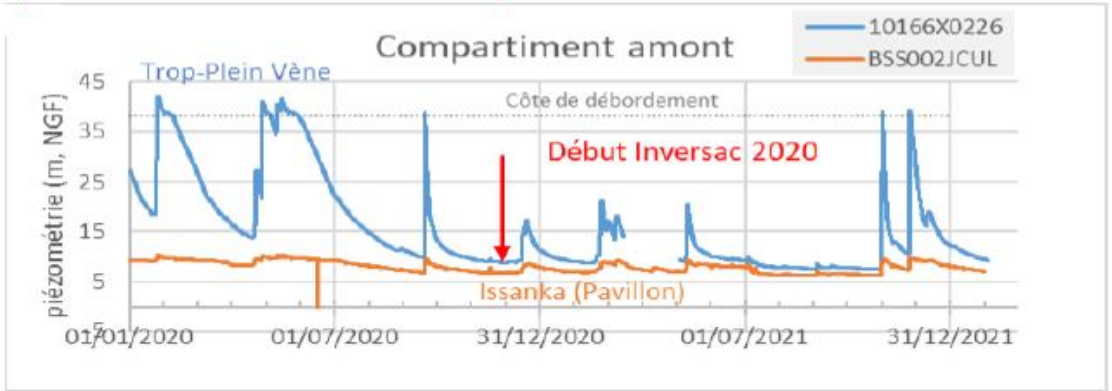

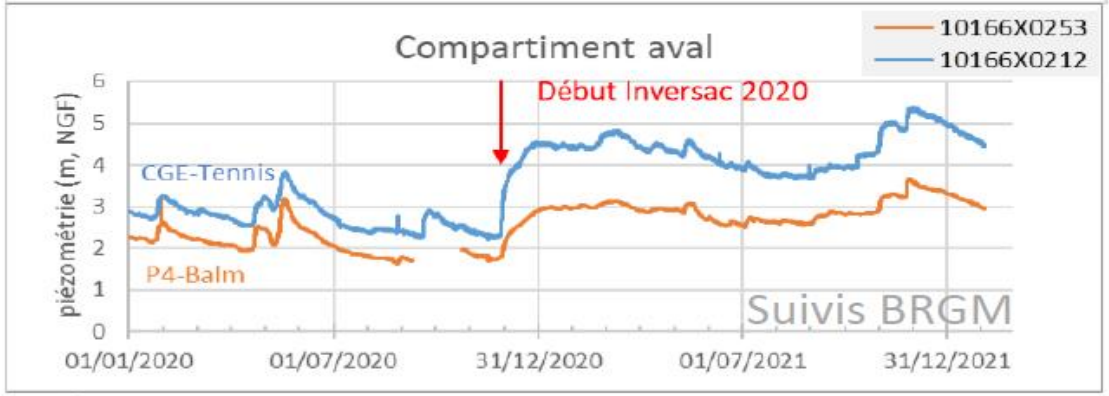

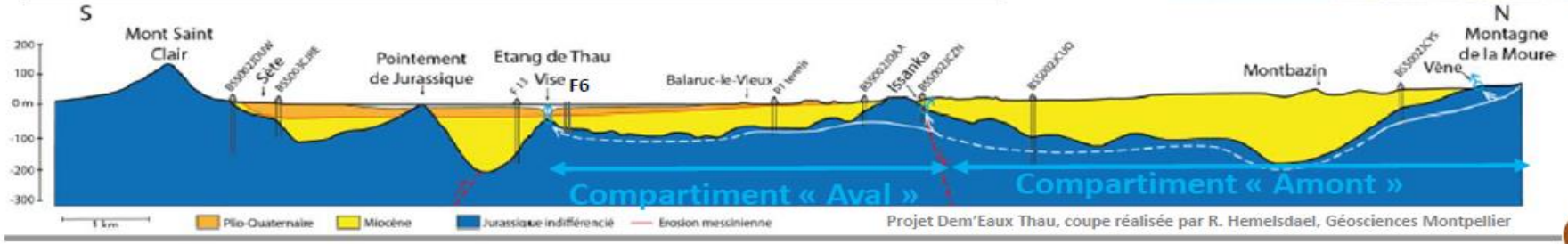

Projet Dem'Eaux Thau, coupe réalisée par R. Hemelsdael, Géosciences Montpellier

INVERSAC 2020/2022

Evolutions détaillées de la conductivité électrique et de la température de l'eau le long de l'axe d'écoulement préférentiel « Vise-Cauvy »

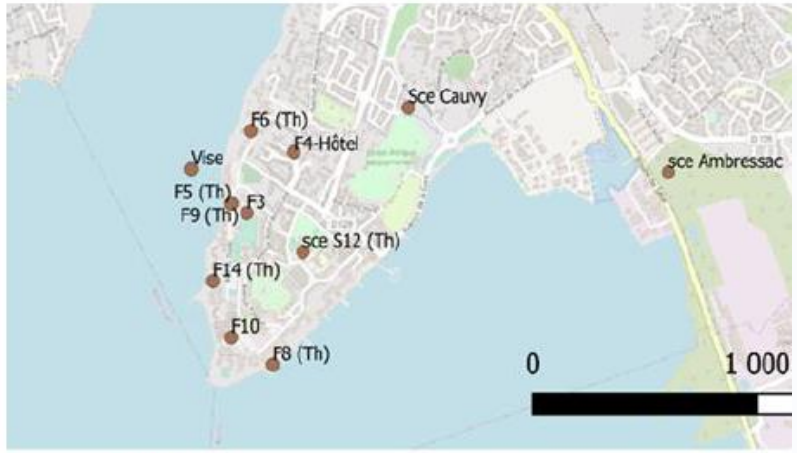

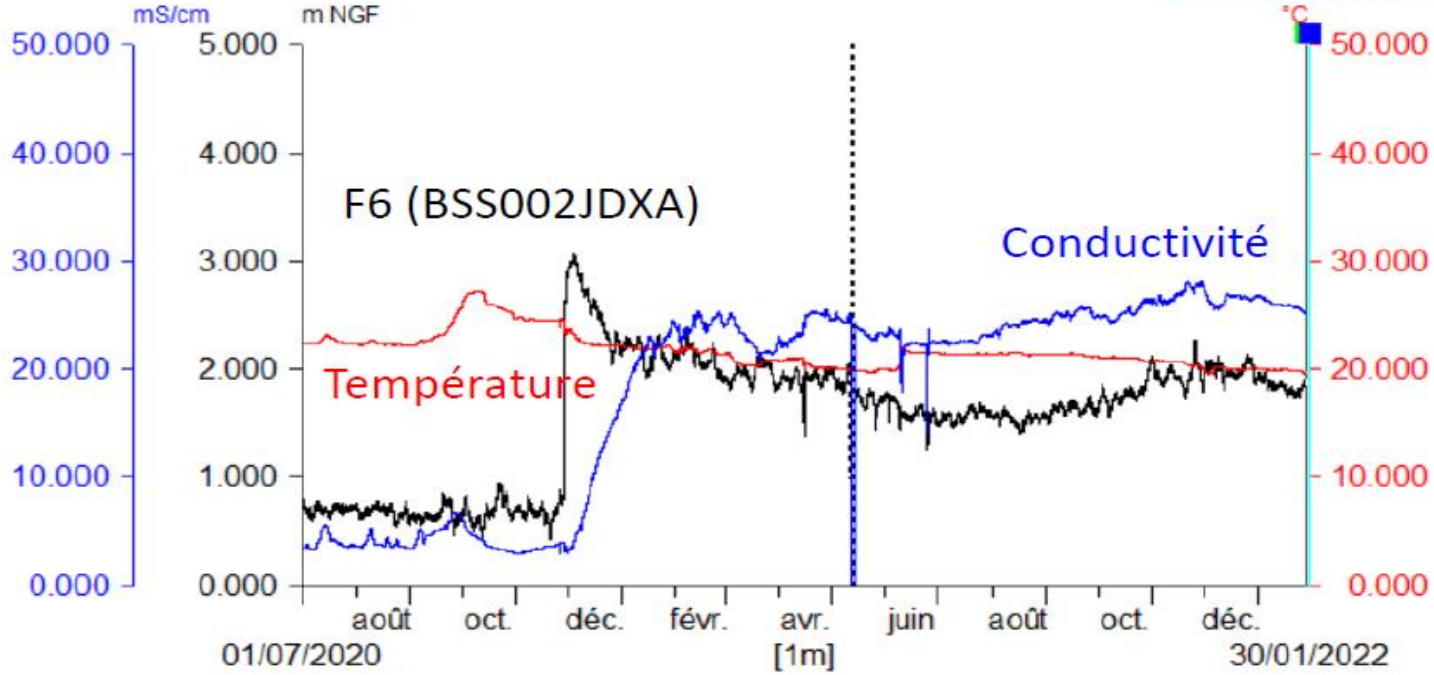

Point d'information sur les plans pluriannuels d'intervention de restauration et d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant

→ Intervention de Clarisse MARCEILLAC, technicienne rivière au SMBT

Le réseau hydrographique sur les bassins versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril

- Le réseau hydrographique complet mesure 550 km linéaire

- Régime hydrologique permanent et intermittent

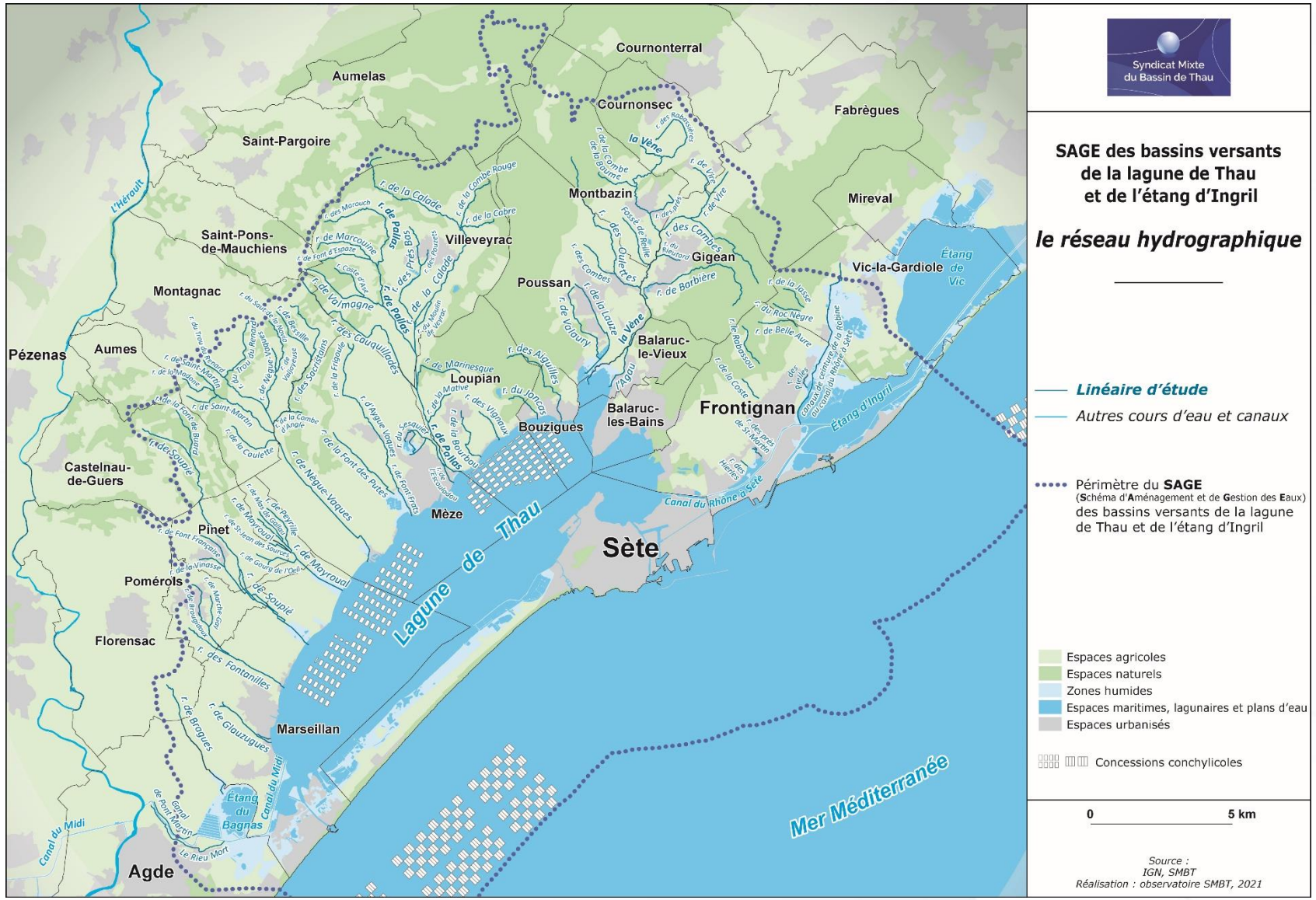

La ripisylve

La ripisylve - fonctionnalités

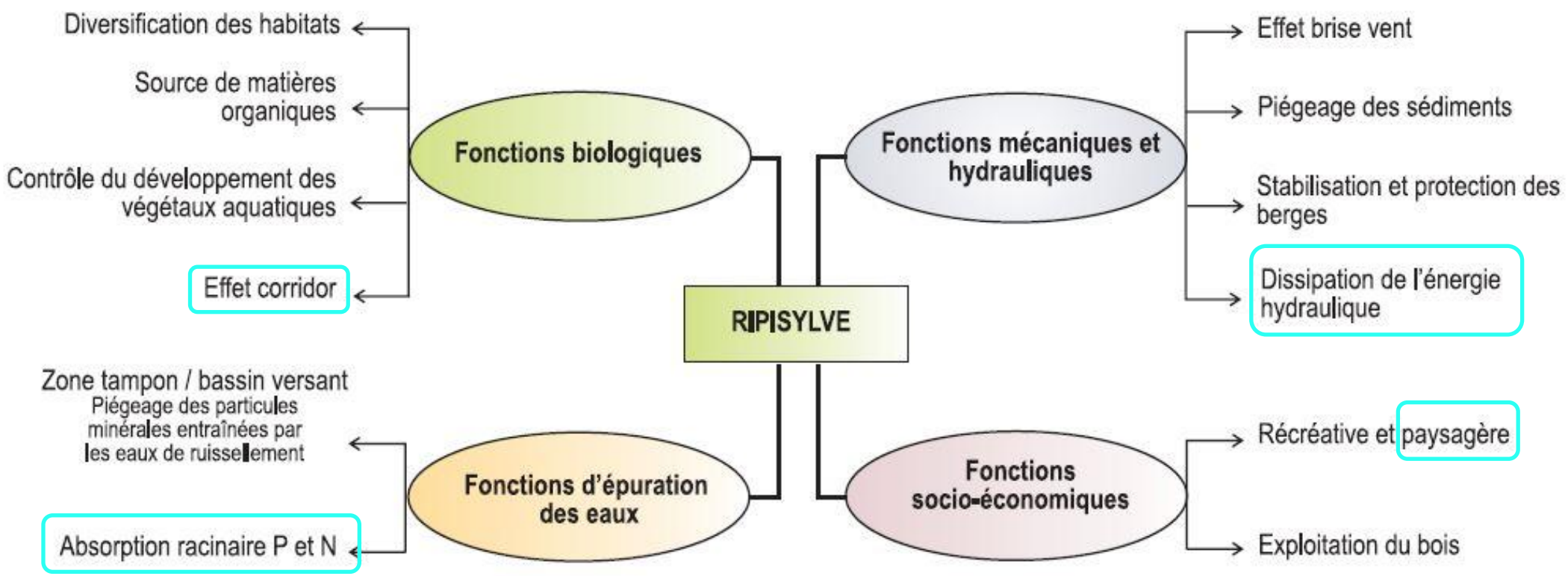

Le bon fonctionnement d'une ripisylve est la base des services rendus par les écosystèmes : régulation des inondations, épuration de l'eau …

Pour mémoire, la règlementation sur les cours d'eau non domaniaux (L. 215 du Code de l'Environnement)

Le riverain de cours d'eau est propriétaire jusqu'au milieu du lit ;

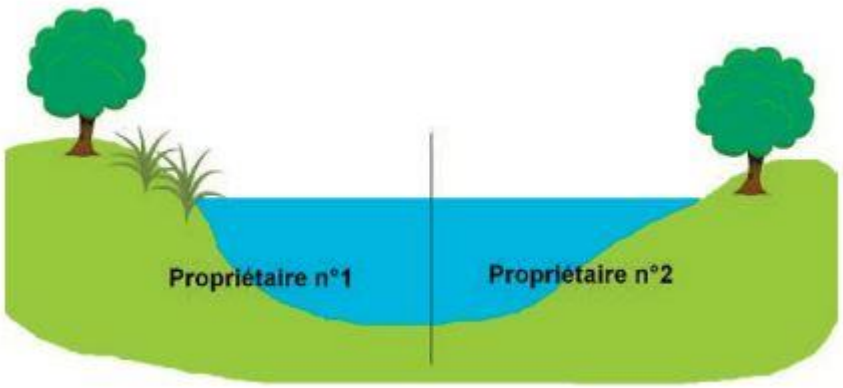

Les obligations en matière d'entretien des cours d'eau:

Entretien régulier du cours d'eau

- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- Permettre l'écoulement naturel des eaux,
- Contribuer à son bon état écologique

Ex: Désembâclement, suppression des déchets et atterrissements, élagage et recépage de la végétation

Exemples d’entretien courant d’un cours d’eau

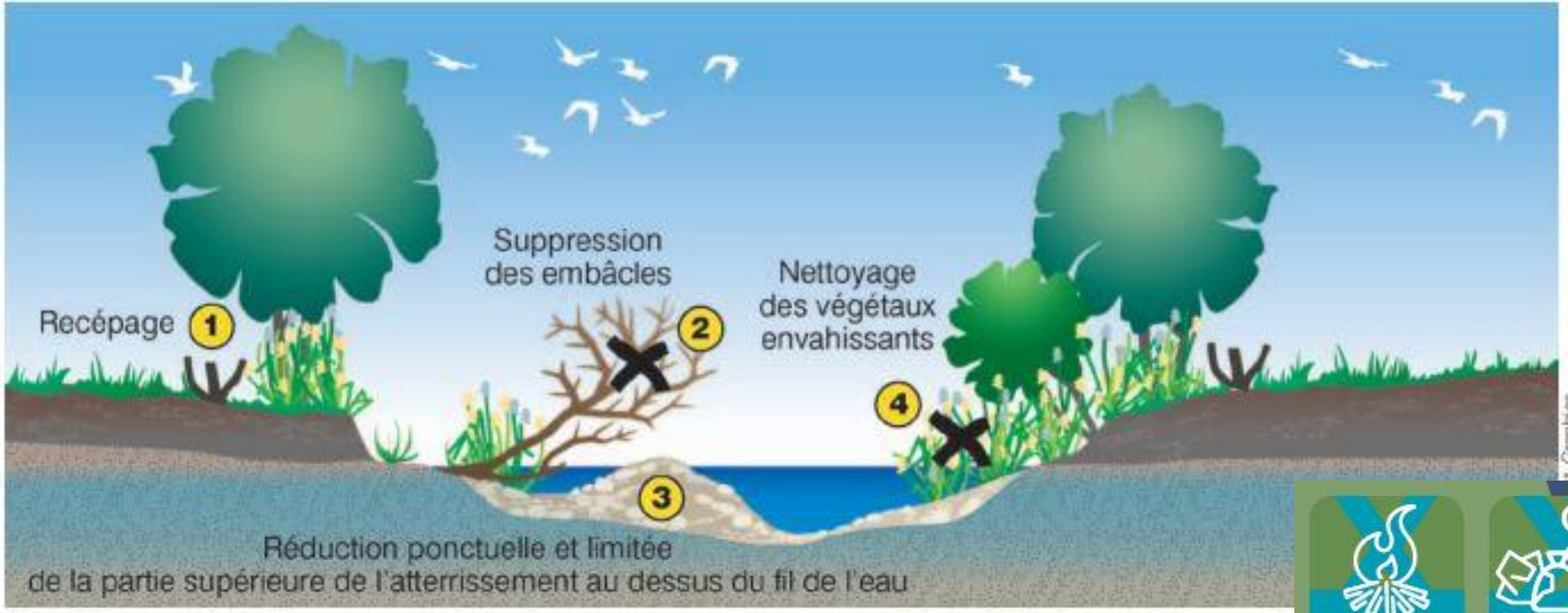

Intervenir à l'échelle du BV

Pour palier à des opérations d'entretien mal adaptées, l'abandon de l'entretien des cours d'eau (fermeture du milieu, arbres instables)

→ Intervention réfléchie en fonction des enjeux locaux

→ Tenir compte des différentes problématiques (inondation, érosion, paysage, patrimoine etc.) au sein d'un milieu naturel (effets bénéfiques d'une rivière naturelle : auto-épuration, tampon en cas de crue, corridor etc.).

Nécessité d'une intervention cohérente → **Programme pluriannuel d'intervention et d'entretien de la végétation des cours d'eau**

1er plan d'entretien 2014-2019

- 8 communes:

- Villeveyrac,
- Bouzigues,
- Loupian,
- Mèze,
- Montbazin,
- Poussan,

} CCNBT

- Balaruc-le-Vieux et Gigean

- 100 km de linéaire

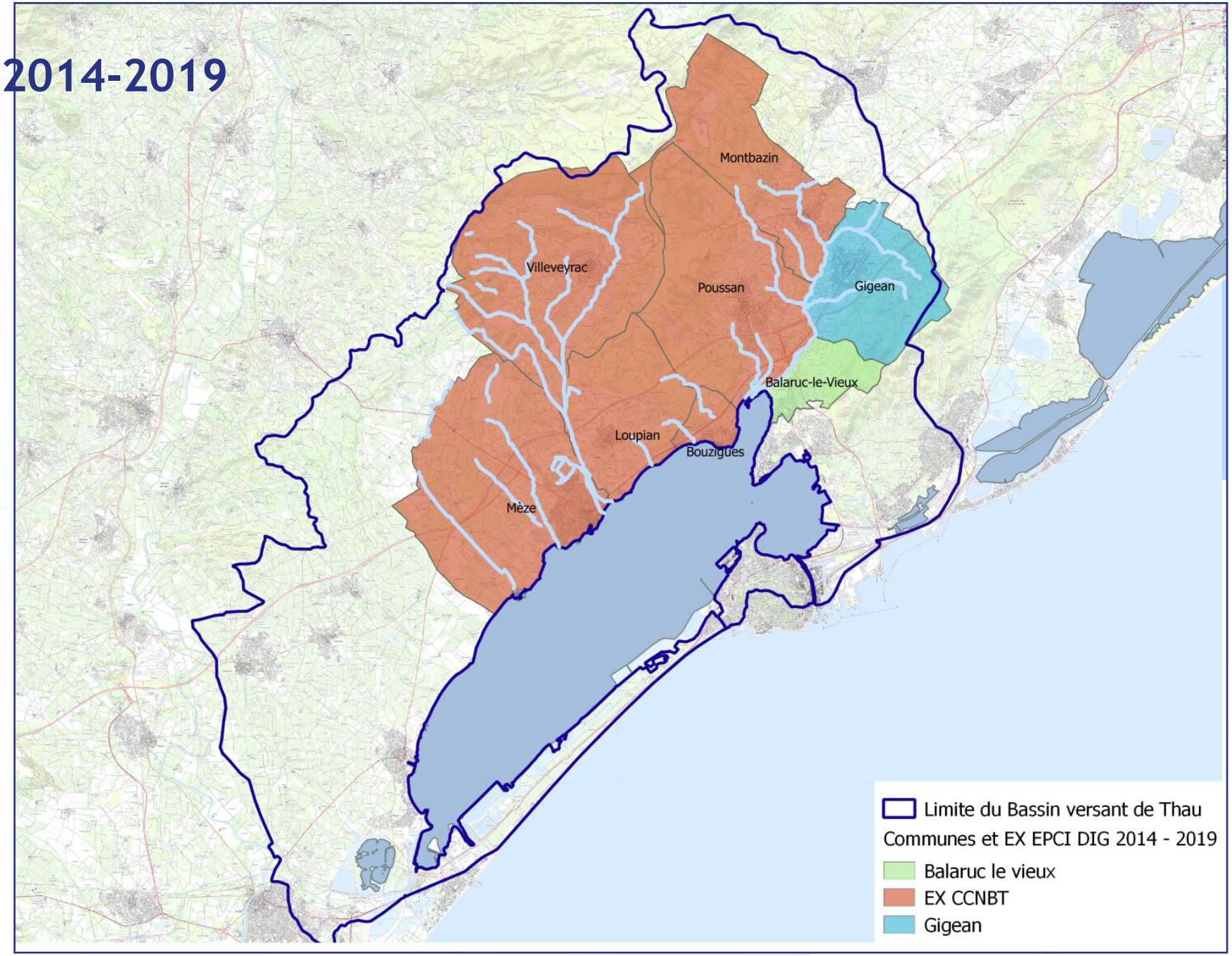

Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Donnons à T

Nouveau programme

Elargi aux limites hydrographiques du bassin versant de la lagune de Thau

18 communes

58 cours d'eau

185 km de linéaire

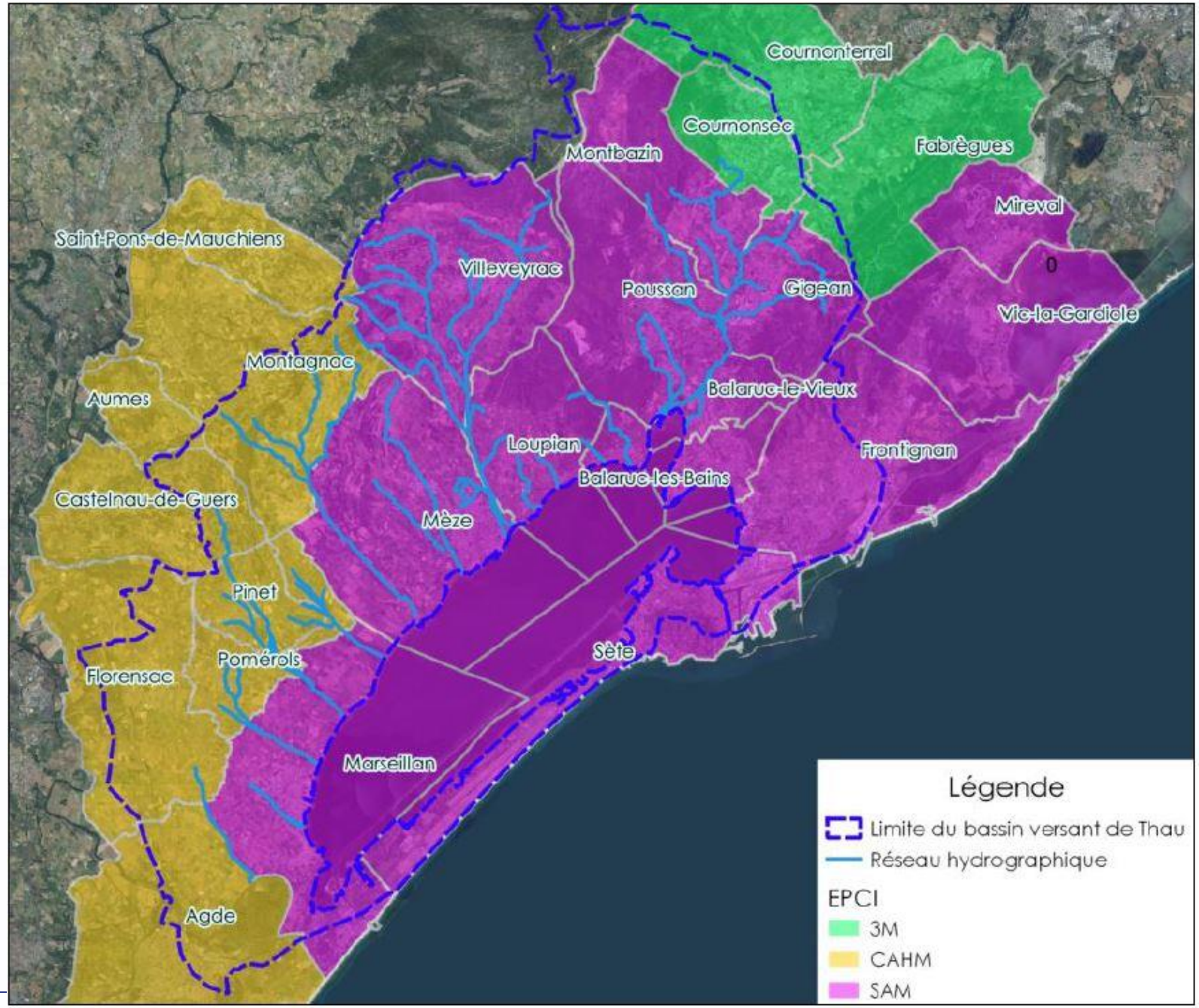

Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Donnons à T

La Déclaration d'Intérêt Général, outil utilisé pour intervenir

→ La DIG permet notamment de:

- Accéder aux propriétés privées riveraines ;
- Légitimer l'intervention des collectivités et l'usage de fonds publics sur des propriétés privées ;
- Récupérer la TVA sur les travaux engagés ;
- Simplifier les démarches administratives durant les 5 années de la DIG.

→ Inconvénient :

- Procédure longue.

- - Article L211-7 : "Permet aux collectivités locales et à leurs groupements d'assurer, à la place des riverains, l'entretien des cours d'eau. Ceci nécessite l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)."

-

Stratégie d'intervention - Analyse et Zonage

Environnement du cours d'eau → Zonage

↓

Scinder les cours d'eau en différents tronçons

↓

Objectifs de gestion → Type d'intervention

↓

Fréquence de contrôle

Fréquence d'entretien

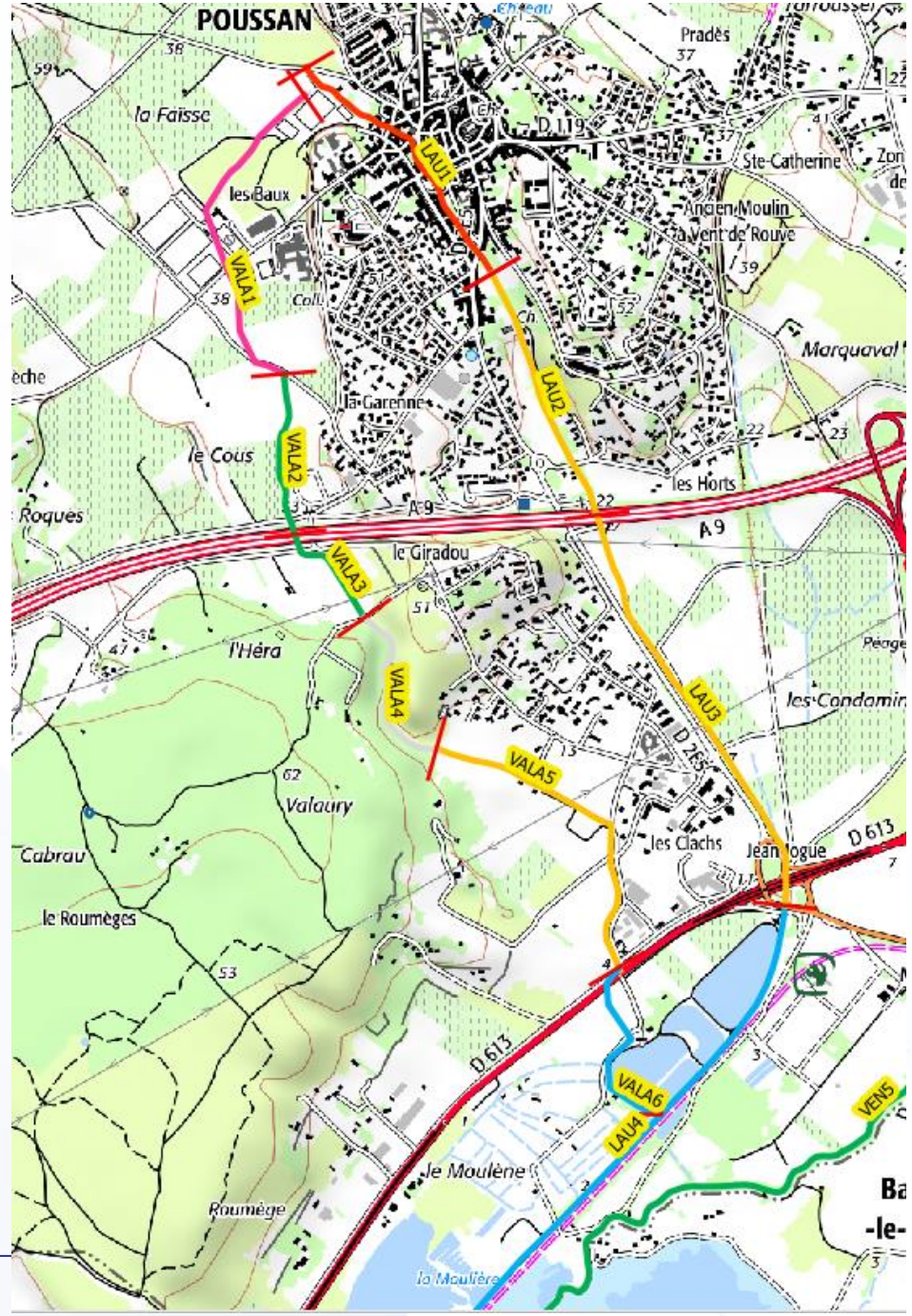

Organisation avec les EPCI

- **CAHM :** Elle mène des chantiers d'entretien de la ripisylve par le biais d'une équipe de 5 agents qu'elle gère en régie.

  Enquête publique démarre en mars 2022.

  Travaux démarreront à l'automne 2022.

- **3M :** Elle mène des chantiers d'entretien de la ripisylve par le biais d'une entreprise

- **SAM :** le SMBT assiste dans le diagnostic, la planification et le suivi des chantiers d'entretien, avec un accord-cadre passé avec une entreprise de travaux.

Organisation d'un chantier d'entretien

Sélection des linéaires à entretenir
(stratégie d'intervention et éventuelles sollicitations)

→

Diagnostic végétation sur le terrain
Contact propriétaires et services communaux (accès, particularités terrain…)

→

Chiffrage des travaux

Validation des documents

→

Lancement, suivi et réception du chantier

→

Suivi post chantier

Qu’elles sont les types d’intervention

→ Mener des tâches légères afin de maintenir le milieu dans l’état souhaité.
Les opérations sont :

- le débroussaillage;
- le ramassage des déchets ;
- l’abattage d’arbres ;
- l’élagage ;
- le désembâclement.

→ Intervention réfléchie en fonction des enjeux locaux en tenant compte des différentes problématiques (inondation, érosion, paysage, patrimoine etc.) au sein d’un milieu naturel (effets bénéfiques d’une rivière naturelle : auto-épuration, tampon en cas de crue, corridor etc.).

➡ Un entretien raisonné ménage les milieux aquatiques et assure leur diversité sur un même bassin versant.

Exemples d’intervention

Bilan en chiffre sur l'entretien des cours d'eau depuis 2020

En 2020

Contrôle	Intervention
33 km	- 2 jours de travaux - 700 m traités - 2720 € HT - La Vène à Montbazin et la Lauze à Poussan

En 2021

Contrôle	Intervention
37 km	- 1 jour de travaux - Ponctuel - 1600 € HT - Ruisseau de la Calade à Villeveyrac

Entretien en cours

- 30 jours de travaux
- 3 km traités
- 46 000 € HT

- Le ruisseau de la Lauze à Poussan,
- la Vène à Montbazin,
- le ruisseau des Combes et de Barbières à Gigean,
- le ruisseau de la Calade, des Près-bas et des Pouzets à Villeveyrac

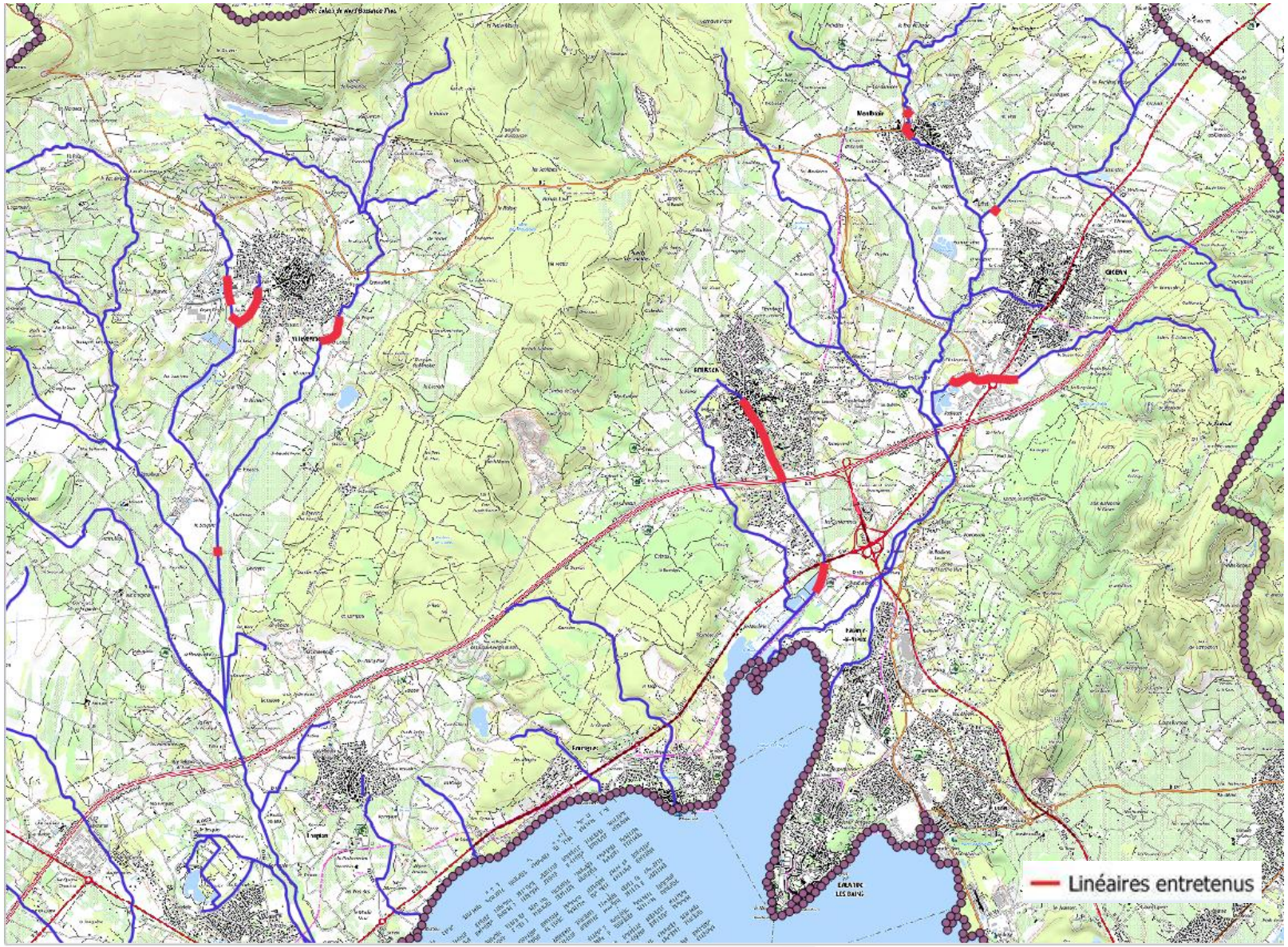

Contact

Clarisse MARCEILLAC

travauxrivieres@smbt.fr

0467746160

CCTP du plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)

Lancement du marché début février, démarrage de l'étude vers mai.

L'étude durera jusqu'à 24 mois et sera constituée de 9 phases :

1) Affiner le travail d'identification de zones humides effectives[1] ou probables → travail cartographique
2) Etablir une carte des fonctions[2]
3) Compléter la carte des pressions → valider ZH utiles mais menacées + hiérarchiser les enjeux en concertation
4) Etablir une **carte des enjeux**
5) Réaliser des **investigations complémentaires de terrain** → confirmation de ZH probables
6) Formaliser un **plan de gestion stratégique des ZH** concerté → références + politique de gestion communes
7) Réaliser un **plan d'actions** de restauration et de préservation de zones humides → fiches actions
8) Mise en forme et valorisation des données
9) Indicateurs de suivi et d'évaluation

[1] définition d'une ZH = selon critères flore et pédologie
[2] fonctions = hydrologique, biogéochimique, biologique

Retour sur la formation sur le SAGE et sa gouvernance

14 personnes présentes lors de la formation du 31 janvier

Possibilité de construire des supports de **formation sur d'autres thématiques** sur demande ou proposition des membres de la CLE

Le support de présentation est disponible sur le site web du SMBT :
https://www.smbt.fr/outil/sage/

→ Cette formation sera à nouveau proposée après le renouvellement de la CLE
→ À votre disposition pour toute demande de complément ou d'information

Lettre d’inf’eau du SAGE et documents disponibles sur le site web du SMBT

Elle sera envoyée aux membres de la CLE et autres acteurs du territoire qui s’y seront inscrits

Pour donner des informations entre deux CLE et garder du lien, le rythme ne sera donc pas forcément régulier mais elle sera envoyée si c’est pertinent

Objectif :

communiquer auprès des **acteurs de/concernés par l’eau**

sur les **projets, actualités et ressources** sur les thématiques traitées par le SAGE

ayant lieu sur le **périmètre du SAGE** ou pouvant intéresser les acteurs du territoire

/// DES PROJETS ET DES ETUDES

// EN COURS ET A VENIR

> Un prestataire va être retenu à la fin du mois pour réaliser l'étude de diagnostic hydromorphologique des cours d'eau du SAGE Thau-Ingril, qui va démarrer dans la foulée pour une durée d'1 an ½. La commission thématique milieux aquatiques et zones humides suivra de plus près les différentes étapes de cette étude

> Le marché du plan de gestion stratégique des zones humides vient d'être lancé pour recruter un prestataire. Il permettra de cibler les secteurs les plus stratégiques pour la préservation des ressources et des milieux aquatiques, puis de mettre en œuvre des actions opérationnelles de gestion, de préservation ou de restauration des zones humides

> Le plan pluriannuel d'intervention, de restauration et d'entretien de la végétation des rivières sur le périmètre de Sète agglopôle méditerranée (SAM) est en cours tout le mois de février. Pour toute information, vous pouvez contacter la technicienne rivière du SMBT à l'adresse mail suivante : travauxrivieres@smbt.fr

/// ACTUALITES, EVENEMENTS ET RESSOURCES UTILES

// AU SEIN DU SAGE

> Une plaquette de présentation du SAGE est disponible au SMBT et téléchargeable sur le site web : www.smbt.fr/outil/sage/. Le premier dépliant est grand public tandis que le volet additionnel est davantage destiné aux élus et aux acteurs de l'eau

> Les comptes rendus et documents produits par le bureau en réunion du 18 janvier 2022 sont disponibles en ligne

> Le support de formation sur le SAGE et sa gouvernance est également téléchargeable sur le site web

// DU COTE DU RESEAU

> L'émission « La continuité écologique à quoi ça sert ? » est disponible en replay sur la chaine YouTube Eau TV : www.youtube.com/watch?v=Hz-ukp9Xaac

> L'émission « Végétalisation, désimperméabilisation, comment gérer l'eau en zone urbanisée » sera diffusée en direct le mardi 8 mars 2022 de 17h30 à 19h. Pour s'inscrire : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSewi04noaf8HijhNF6YAC8eX8bI62HF5ouPYZRdDe_b3ca_vA/viewform

Pour vous abonner ou vous désabonner, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : e.bourru@smbt.fr

Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

Merci pour votre attention